

Maison des Association Avenue P. Enfert 45500 GIEN

## Commande groupée : Farine Période Juin - Septembre 2024





## **PAYSAN**

## Julien de Clédat

Domaine les Bruyères 45500 AUTRY-LE-CHATEL Tél.: 06.86.57.29.88

Mail: julien\_decledat@hotmail.com

CONSOMM'ACTEUR - TRICE	
Nom :	
Mail:	
Tél. :	

Coordinateurs: Rose-Anne BELLOTTO (06.86.08.95.16) et Bernard Lafitte (06.02.08.61.23)

	Prix/kg	Poids	Quantité
Blé T65 blanche	2,10 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Blé T80 bise	2,10 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Blé ancienT130 complète	2,70 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Blé ancien T150 intégrale	2,70 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Orge T80 bise	1,90 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Petit épeautre Blanc T80 Bise	4,00€	2 kg	
Bio		5 kg	
Petit épeautre noir T130	4,00 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Seigle T130 complet	1,90 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Grand épeautre non hybridé	3,60 €	2 kg	
T130		5 kg	
Sarrasin	3,00 €	2 kg	
Bio		5 kg	
Т	otal livr	aison :	

Choisi	r le jour de livraison de votre
comma	ande :
	- Livraison du 21/06/3034
	- Livraison du 11/07/3034
	- Pas de Livraison en aout
	- Livraison du 19/09/3034

<u>Termes de la commande groupée</u>: La livraison aura lieu le jeudi aux dates choisies de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Les commandes seront déposées à la permanence ou envoyées directement par mail à : p.bellotto@wanadoo.fr

Le règlement sera fait par chèque à l'ordre de 'Julien de Clédat', en espèces le jour de la livraison' ou par virement.



## Relevé d'identité bancaire

IBAN: FR76 1480 6000 1672 0328 1016 166 Code BIC: AGRIFRPP848

Préciser dans la référence du paiement votre nom et la date de livraison de la commande

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

**PAYSAN** 

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.